

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

32738

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0016158

 Maladie Dentaire Optique Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 605 Société : RAM

 Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ELASSALI Thami Date de naissance : 21/01/1947

Adresse : BLOC "A" N° 116 lotissement Haouzia

Tél. : 0664 2846 84 Total des frais engagés : 728,40 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 21/03/2010

Nom et prénom du malade : El ABDALLA Thami Age :

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Colopathie + rhumatisme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Kenitra

Signature de l'adhérent(e) : El ABDALLA Thami

Le : 05/03/2010

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3-2-2017 05.	C		15000	 
6-3-2017	Q		10000	 

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	02/03/20	327,22
	06/03/20	249,78

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important:**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

### **[Création, remont, adjonction]**

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur Hassan ZAKI

Médecine Générale

55, Bloc "L" El Haouzia - Kénitra

Tél. : 05 37 35 60 66

GSM : 06 60 21 25 40

الدكتور حسن زكي  
الطب العام

55، بلوك L الحوزية - القنيطرة

الهاتف : 05 37 35 60 66

المحمول : 06 60 21 25 40

Kénitra, le 2.3.2020: القنيطرة في:

34100  
drop 0,3%

34100

- Emroxil

1.8

24 x 32, a 700

su.7

- Metformine

1.8

24 x

91.7

Encaissement

1.8

24 x 32, a 700

1.8.3

- Brufen

1.8

24 x 32, a 700

2 ml x 10ml dos  
Chaque flacon contient

LOT: 0036N012  
EXP: 06/2021  
PPV: 149DH00

Lot:  
EXP:  
PPV:

Dr Hassan ZAKI  
Médecine Générale  
55, Bloc "L" El Haouzia - Kénitra  
Tél. 05 37 35 60 66  
GSM 06 60 21 25 40

Tél. : 06 60 21 25 40 الهاتف:

Docteur Hassan ZAKI

*Médecine Générale*

55, Bloc "L" El Haouzia - Kénitra  
Tél. : 05 37 35 60 66  
G.S.M : 06 60 21 25 40

الدكتور حسین زکی  
الطب العام

55، بلوك L الحوزية - القنطرة  
الهاتف : 05 37 35 60 66  
المحمول : 06 60 21 25 40

القنيطرة في : ٦٣٢٠٢٠ Kénitra, le

ML E2 ADDALI Tham1

122, T

- ~~Daflm~~ ~~Par~~ ~~N.S.~~ ~~Anterior~~
- ~~Uro~~ ~~12P. x 321~~ ~~N.S.~~ ~~Hemorail~~
- ~~82, 3 min x 21~~ ~~N.S.~~
- ~~180 x 200~~ ~~N.S.~~ ~~J. aps~~ ~~frakler~~ ~~terminal~~

**Docteur Hossâne ZAKI**  
Médecin Général Diabetologie  
55, Bloc "L" El Moudouz - RHM TRA  
Tél : 05 37 35 05 66  
GSM : 06 80 71 25 40



الهاتف : 06 60 21 25 40